

# La pierre ornementale ne laisse pas de marbre



La roche ornementale, un patrimoine et un savoir-faire à préserver. Ici, à Chevetogne. (© Pierres et Marbres de Wallonie)

Le mois de mars pourra être marqué d'une pierre blanche pour le secteur belge de la pierre ornementale. En effet, l'Asbl Pierres et Marbres de Wallonie et le ministre wallon Di Antonio (Environnement et Aménagement du Territoire) ont lancé la nouvelle appellation «Pierre locale». En point de mire: promouvoir un produit local séculaire dont la qualité est reconnue urbi et orbi et aider les utilisateurs, professionnels et particuliers, à faire le bon choix.

Cette appellation, qui existe déjà pour le bois, s'intègre dans la stratégie de Développement durable de la Région wallonne et vise les objectifs suivants:

- créer une image de référence auprès des utilisateurs, professionnels et particuliers;
- valoriser le savoir-faire ancestral et contemporain des producteurs et artisans wallons et, si possible, susciter de nouvelles vocations;
- différencier les produits wallons;
- informer clairement les utilisateurs sur l'origine des produits afin de les orienter correctement dans leurs choix;
- assurer une visibilité maximale des produits wallons dans toutes les filières de distribution.

Golzinne, la carrière souterraine où se niche le fameux marbre noir belge participe à cette initiative. (© Pierres et Marbres de Wallonie)



L'Asbl Pierres et Marbres de Wallonie regroupe une trentaine de carrières exploitant une quinzaine de roches ornementales wallonnes (schiste, marbre, petit granit, grès,...) et réalisant un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros. Elles représentent une centaine d'emplois directs et 5.000 emplois indirects.



Un pastille apposée sur les produits concernés pour une identification claire et rapide. (© Pierres et Marbres de Wallonie)

Pierres et Marbres de Wallonie mènera une campagne de promotion «Pierre locale» auprès des citoyens, mais aussi des architectes et du monde de l'industrie extractive. Cette campagne inclut un site internet dédié ([www.pierrelocale.be](http://www.pierrelocale.be)), des brochures, des promotions lors de foires et salons,... Une série de visites de carrières est également au menu. L'Asbl invite ainsi tous les producteurs et transformateurs wallons, de toutes les filières de production, à apposer

gratuitement le logo «Pierre locale» sur leurs produits destinés à toutes les applications possibles. Un critère primordial doit évidemment être respecté: l'origine wallonne du produit, issu d'un gisement exploité sur le territoire wallon et transformé en Belgique. Entre autres avantages, les coordonnées complètes des détenteurs du logo seront référencées sur le site [www.pierrelocale.be](http://www.pierrelocale.be).

Il faut préciser que l'utilisation et l'appellation «Pierre locale» reposent sur un système totalement volontaire. Il ne s'agit donc pas d'une obligation légale, européenne, nationale ou régionale, mais plutôt d'un autocontrôle individuel au sein d'un secteur. Néanmoins, en cas de doutes fondés, l'Asbl Pierres et Marbres de Wallonie effectuera des contrôles et pourrait, en cas de non-respect des conditions, décider du retrait du logo. Ceci dit, l'Asbl est avant tout un organe de promotion au service des opérateurs et n'a pas pour vocation d'être une agence de contrôle.

Dans la foulée, une circulaire du Gouvernement wallon en faveur de marchés publics intégrant la qualité environnementale et sociale est également en phase de mise en place. Les marchés publics ne sont-ils pas en effet un levier de poids dans la promotion des matériaux locaux? A condition de ne pas se limiter, à tort, au seul critère du prix...

Jardin du fleuriste à Laeken. (C.Marchi-pmw, conception lbge)

